

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires au journal.
Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles DE LA PRINCIPAUTÉ

S. A. S. le Prince Souverain a daigné procéder cet après-midi à l'inauguration du nouvel établissement thermal installé par la Société des Bains de Mer en contre-bas de l'avenue de Monte Carlo, sous les vastes terrasses du Casino.

Ce magnifique établissement a été érigé par les soins de M. Alex. Tessier, architecte du nouvel Hôtel de Paris, du Casino Municipal et de la Mairie de Beausoleil.

Conçus dans de vastes proportions, les nouveaux Thermes développent leur façade monumentale à pic sur la mer, face au rocher de Monaco. Des soubassements situés au niveau de la ligne du chemin de fer, ils élèvent en trois étages la gracieuse ordonnance de leur architecture italienne jusqu'à la hauteur de l'avenue de Monte Carlo. De vastes fenêtres répandent abondamment à l'intérieur l'air et la lumière.

En pénétrant dans l'édifice, on se trouve d'abord dans le vestibule central que décore une belle toile de Massimo Galetti, *la Joie de l'eau*.

A droite, s'ouvre un bar où les eaux minérales de France et des autres pays étrangers sont distribuées, grâce à des procédés spéciaux, dans des conditions de minéralisation et de température identiques à celles qui les caractérisent au lieu même où elles surgissent.

Le cabinet du docteur Konried, directeur du nouvel établissement, se trouve à gauche. M. le docteur Konried, Conseiller impérial, dirige, l'été, le Sanatorium Edlach en Autriche. Sa compétence spéciale le désignait aux hautes fonctions qui lui sont confiées.

Au second étage, où l'on accède soit par un bel escalier, soit par un ascenseur, se trouvent, à gauche, les cabines des dames. La décoration et l'ameublement en sont de la plus harmonieuse élégance en même temps que du plus parfait confortable. Toutes les variétés de l'hydrothérapie y sont appliquées. On rencontre également, du même côté, une salle pour l'application des rayons X. A droite, des bains d'acide carbonique, un inhalatorium Bulling et pneumatique, des salles pour les traitements d'air chaud local et la salle Zander avec toute la variété des appareils les plus perfectionnés pour assouplir les muscles et activer la circulation.

L'étage inférieur est réservé aux hommes. Outre les cabines de bain, il comprend deux piscines d'eau chaude et d'eau froide, une salle de vapeur, une salle à air chaud, une salle de massage et de savonnage. L'ensemble de ces salles constitue le bain de vapeur romain dont l'installation, fort différente de ce qui se fait habituellement, est vaste, claire, aérée et d'un aspect attrayant.

Une élégante salle de repos et un bar sont annexés à ce service.

En un mot, le nouvel établissement de Monte Carlo réunit les applications balnéaires et toutes les ressources médicales des grands établissements thermaux du monde entier.

Une grande affluence de monégasques et d'étrangers, maintenue par un service d'ordre bien organisé, se pressait dès 2 heures sur l'avenue de Monte Carlo. Dans l'espace réservé, se trouvaient S. Exc. M. le Gouverneur Général, accompagné des principales autorités de la Principauté, ainsi que M. le Président du Conseil d'Administration de la Société des Bains de Mer, qui devait faire à Son Altesse Sérénissime les honneurs du nouvel établissement, et les directeurs de la Société.

A 2 heures et demie, S. A. S. le Prince Souverain est arrivé en automobile avec S. A. S. le Prince Héritaire. Leurs Altesses étaient accompagnées par M. le Comte de Lamotte d'Allogny, chef de la Maison Princière.

La visite a immédiatement commencé. Le Prince a écouté avec beaucoup d'intérêt les explications techniques qui Lui étaient fournies par M. Tessier et par M. le Dr Konried et a parcouru longuement les différents services. Son Altesse Sérénissime en a vivement approuvé l'installation. Au terme de Sa visite, le Prince Souverain a daigné féliciter MM. Tessier et Konried du bonheur avec lequel ils se sont acquittés de la tâche qui était confiée à leur talent et à leur science, et M. Camille Blanc d'une initiative conforme aux traditions de sa famille et susceptible de confirmer et d'accroître le bon renom de la Principauté.

Les nombreux invités qui attendaient dans la galerie supérieure la fin de la visite Princière ont manifesté sur le passage de Leurs Altesses Sérénissimes leurs sentiments de respectueuse sympathie. Cette manifestation s'est renouvelée au dehors de la part de la foule massée aux abords de l'établissement.

Un incendie s'est déclaré jeudi après-midi dans l'immeuble occupé, boulevard de l'Ouest, au-dessus de la gare de Monaco, par les écuries de la maison Ferrari, dans laquelle sont installés la fabrique et les bureaux de MM. Muller, Lauck et Barral.

L'alarme fut donnée vers midi et demi par un garçon d'écurie. Le feu se répandit rapidement et menaçait de prendre de grandes proportions, car un entrepôt de vingt mille kilos de fourrages se trouvait dans le voisinage du foyer de l'incendie et, en s'enflammant, eût déterminé un véritable sinistre. Cette redoutable éventualité a pu être écartée grâce au dévouement des sapeurs-pompiers qui ont très courageusement fait leur devoir, à l'empressement des personnes du voisinage qui ont apporté, dès le début, le concours de leur bonne volonté et à l'organisation du service d'ordre par les carabiniers et les agents de police sous la direction de M. le Directeur de la Sûreté Publique.

A 3 heures 10, on était maître du feu. L'in-

cendie avait pu être circonscrit au rez-de-chaussée du bâtiment. Aucun accident de personne n'était à déplorer. Mais, sur quatorze chevaux enfermés dans l'écurie, sept n'avaient pu être détachés et sont restés la proie des flammes. Outre la perte de ces animaux, les dégâts matériels, couverts par des assurances, se composent de la destruction d'une certaine quantité de foin et de l'aménagement de l'écurie, ainsi que de dégradations à l'immeuble.

Un grand nombre de personnalités de la Principauté étaient accourues dès la première nouvelle du sinistre.

S. A. S. le Prince Héritaire, accompagné du capitaine de Juniac, a daigné visiter les lieux incendiés. Son Altesse Sérénissime, arrivée à 5 heures 50, s'est informée des causes et des circonstances du sinistre et a tenu à témoigner à MM. Muller, Lauck et Barral de Son bienveillant intérêt. Le Prince, à Son arrivée comme à Son départ, a été respectueusement salué par la foule qui a su apprécier tout le prix de la démarche de Son Altesse.

A l'occasion du Mardi-Gras, S. A. S. le Prince a daigné décider que les services publics de la Principauté resteraient fermés aujourd'hui 3 mars.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

Dans ses audiences des 24, 25 et 27 février 1908, le Tribunal Supérieur a prononcé les condamnations suivantes :

Pour coups et blessures volontaires :

V. J.-P., né à Casale-Monferrato (Italie), le 29 novembre 1861, cordonnier, demeurant à Monaco, deux ans de prison.

Pour infraction à un arrêté d'expulsion :

N. F., né à Troyes (Aube), le 9 juillet 1860, journaliste, sans domicile fixe, six jours de prison et 16 francs d'amende.

Pour mendicité et infraction à un arrêté d'expulsion :

S. P.-J., né à Petit-Quevilly (Seine-Inférieure), le 1^{er} février 1853, peigneur de chanvre, sans domicile fixe, huit jours de prison et 16 francs d'amende.

Pour infraction aux Ordonnances sur les voitures automobiles :

A. W.-S., né à New-York (Amérique), le 7 novembre 1886, étudiant, demeurant à Nice, 100 fr. d'amende ;

G. J., né à Airolo (Suisse), le 20 février 1876, loueur d'automobiles, demeurant à Nice, 50 fr. d'amende ;

C. F., né à Saint-Georges-d'Hurtières (Savoie), le 25 juin 1882, chauffeur d'automobile, demeurant à Nancy, 50 francs d'amende ;

C. A., né à La Tour d'Auvergne (Puy-de-Dôme), le 1^{er} septembre 1880, chauffeur d'automobile, demeurant à Nice, 100 francs d'amende ;

H. E., né à Bonn (Allemagne), le 26 octobre 1887, chauffeur d'automobile, demeurant à Menton, 100 francs d'amende ;

H. P. (veuve), née à Bruck (Allemagne), le 14 janvier 1846, rentière, demeurant à Menton, 50 francs d'amende, pour complicité ;

P. S., né à Santander (Espagne), le 22 avril 1886, chauffeur d'automobile, demeurant à Nice, 100 fr. d'amende ;

Veuve P. F., née à Buenos-Ayres (République Argentine), le 1^{er} août 1845, rentière, demeurant à Nice, 50 francs d'amende, pour complicité.

Pour vagabondage :

B. J.-H., né à Vintimille (Italie), le 11 juillet 1888, boucher, sans domicile fixe, quinze jours de prison.

Pour mise en vente de lait falsifié :

F. M.-F.-E., épouse F. M., née à Eze (Alpes-Maritimes), le 13 janvier 1862, laitière, demeurant à Eze, 16 francs d'amende ;

S. M., épouse G. A., née à Tende (Italie), le 2 mars 1862, laitière, demeurant à La Turbie (Alpes-Maritimes), 16 francs d'amende ;

B. H., né à La Turbie (Alpes-Maritimes), le 5 décembre 1858, laitier, demeurant à Beausoleil, 16 francs d'amende ;

G. H., né à La Turbie (Alpes-Maritimes), le 12 février 1864, laitier, demeurant à Saint-Antoine, commune de La Turbie, 16 fr. d'amende ;

G. F.-P.-J., né à Cabbé-Roquebrune (Alpes-Maritimes), le 15 janvier 1864, laitier, demeurant à Cabbé-Roquebrune, 16 francs d'amende.

Pour menace verbale avec ordre ou sans condition :

R. J.-B.-L., né à Montpellier (Hérault), le 13 septembre 1860, électricien, demeurant à La Turbie (Alpes-Maritimes), un mois de prison.

La Vie Artistique

LA SAISON LYRIQUE A MONTE CARLO

REPRÉSENTATIONS D'OPÉRAS

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE

S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

La Tosca, opéra en trois actes, tiré du drame de Victorien SARDOU, musique de M. G. PUCCINI. — *Distribution* : Floria Tosca, M^{me} GIACHETTI ; Mario Caravadossi, M. ANSEMI ; le baron Scarpia, M. RENAUD ; le sacristain, M. PINI-CORSI ; Spoletta, agent de police, M. CHALMIN ; Angelotti, M. ANANIAN ; Sciarone, M. DOUAILLIER ; un géolier, M. ANTONIO ; un officier, M. STÉPHAN.

Chef d'orchestre : M. Alexandre POMÉ.

Nous avons encore à enregistrer une soirée sensationnelle avec *la Tosca*, œuvre de passion ardente, dont l'action, enclose dans une lutte âpre et violente, offrait au compositeur des éléments très dramatiques. L'affabulation, adroitement adaptée par MM. Illica et Giacosa, n'a rien perdu à être transportée sur la scène lyrique par un musicien profondément artiste, tel que Puccini.

Rappelons-en une fois de plus le sujet, depuis longtemps popularisé d'ailleurs, et transportons-nous à Rome.

L'action se passe en 1800. Les rideaux s'ouvrent sur l'église de Saint-André-de-la-Vallée, où un prisonnier, évadé du château Saint-Ange, entre, courant, haletant et s'y cache. Ce prisonnier, c'est Angelotti, consul de la République expirante. Dans cette même église, le célèbre peintre Caravadossi achève une toile représentant sainte Madeleine, pour laquelle une noble dame, la marquise Attavanti, sœur d'Angelotti, a daigné poser. Tout le drame part de là : la Tosca, une artiste, une étoile, est la maîtresse du peintre. Elle vient le rejoindre dans l'église et se montre — de la beauté de sainte Madeleine, — jalouse plutôt que de la femme, inconnue d'elle, qui

fut le modèle superbe de ce chef-d'œuvre. Mais Mario lui dit si éloquemment son amour, qu'elle est convaincue et oublie sa fureur.

Cependant, le canon du château Saint-Ange annonce la fuite du prisonnier. Scarpia, chef de la police, un vrai tigre, surgit dans l'église : et c'est lui, au son des cloches, pendant une procession, qui commence brutalement l'enquête policière. L'effet de ce contraste de cérémonie liturgique et d'âpre chasse politique est des plus saisissants. C'est d'une grande émotion théâtrale. Et, réalisé par la musique si descriptive de Puccini, avec d'heureux mouvements de foule, c'est d'une imposante beauté.

Le second acte nous mène au palais Farnèse, chez le chef de la police, le féroce et rusé Scarpia. Les librettistes ont, ici, de façon très heureuse, réuni les deux actes de Sardou, celui de la torture et celui du meurtre. Les agents, qui ont filé la Tosca, n'ont pu retrouver Angelotti ; mais ils ont arrêté Caravadossi qu'ils soupçonnent d'avoir fourni une cachette à l'évadé, qu'il est urgent de reprendre. Scarpia fait venir la Tosca, et lui dit, nettement, que son amour est compromis, et qu'il y va des peines les plus graves. Mais il aime, en fauve, la belle Tosca, et compte bien qu'en cette aventure il trouvera double profit : une jolie vengeance policière et une aimable conquête amoureuse. Il doit vite déchanter : le peintre ne veut rien dire. La Tosca, qui sait le secret terrible de la cachette, refuse, elle aussi, de parler. Scarpia en sera-t-il donc pour ses frais ? Non. Son génie infernal invente une ruse atroce : il fait mettre Caravadossi à la torture, et, haletant de désir amoureux autant que d'ambition policière, il fait entendre à la Tosca les cris de douleur que les affreux supplices arrachent au malheureux peintre. Et, alors, affolée d'amour et d'angoisse, la Tosca livre le secret de la cachette d'Angelotti. Caravadossi, tout sanglant, revient maudire la Tosca. Mais il reste, comme complice, prisonnier, et son sort est fatal : on le fusillera dès l'aube. Il s'agit, maintenant, pour l'amante, de sauver son amant. Scarpia semble consentir à ce compromis ; il signe un ordre : on ne mettra point de balles dans les fusils de l'exécution. Caravadossi, fusillé à blanc, feindra de tomber : la Tosca pourra ensuite le faire évader. La seule condition de ce marché odieux, c'est que la Tosca appartiendra à Scarpia. Elle se promet toute. Scarpia écrit l'ordre sauveur. Et quand il bondit, en folie amoureuse, sur la Tosca, elle le tue d'un coup de couteau et s'empare du papier libérateur, après avoir pris la précaution, toute chrétienne (c'est un des plus gros effets de la pièce), de mettre de chaque côté du cadavre un chandelier, et sur sa poitrine, un crucifix.

Mais Scarpia, perfide, avait, malgré sa lettre, donné l'ordre décisif d'une vraie exécution. Aussi, quand, au troisième acte, sur la plate-forme du château Saint-Ange, la Tosca apporte la lettre qui doit sauver Caravadossi, chacun fait semblant d'y croire. Elle y croit, et fait partager sa confiance à son amant. Mais, malgré la mort de Scarpia, son ombre maudite plane toujours : et c'est, toujours, sa volonté à laquelle on a obéi. Le peloton d'exécution se forme : des fusils partent contre la poitrine de Caravadossi, — fusils chargés à balles. Et Caravadossi tombe foudroyé. La Tosca, en désespoir fou, court au parapet et se précipite dans le vide.

Avec un tel drame — disions-nous dans nos précédentes impressions — M. Puccini ne pouvait, en aucune façon, écrire un chef-d'œuvre purement musical. Il ne pouvait que prouver, une fois de plus, son immense talent de musicien et sa robuste force théâtrale, et il savait bien lui-même que *la Tosca* allait vers le succès plus que vers la gloire. Malgré cette vérité, tout le primesaut, toute la

délicate invention mélodique, tout le charme d'une orchestration chatoyante, il les a, de nouveau, prouvés dans cette partition émouvante, en affirmant plus victorieusement que jamais le don de trouver des phrases neuves, ses qualités de symphoniste dans les dessins de l'orchestre et le secret de conquérir les foules.

Tout cela, soutenu par une interprétation que M^{me} Giachetti — voix délicieuse — réalise en tragédienne lyrique impressionnante ; que M. Anselmi, partenaire admirable, accentue d'une expression sublime ; que M. Renaud élève au plus haut degré de l'art ; que MM. Pini-Corsi, Chalmin, Ananian, Douaillier complètent de vérité et de sentiment artistique intense, présente une incarnation dramatique des plus parfaites.

L'orchestre, sous la direction de M. Alexandre Pomé, a magistralement et totalement rendu la vie et le charme de la belle musique de *la Tosca*, dont le succès a été encore une fois triomphal.

FERNAND PLATY.

THÉÂTRE

Le Palais des Beaux-Arts a donné, au commencement de la semaine, un spirituel petit acte de MM. Raoul Najac et Paul Ferrier, *l'Art de tromper les femmes*. Cet art difficile était enseigné par M. Noblet au dépens et au profit de M^{lles} Marguerite Brésil, Suzanne Desroches, Fromentin. C'est dire que le public a pris beaucoup de plaisir à la leçon.

M^{lle} Trouhanowa et M. Clustine ont illustré d'une chorégraphie aussi savante que gracieuse les danses modernes et hongroises de Liszt.

Vendredi et samedi, M. Noblet se faisait applaudir comme auteur et comme acteur dans *Première affaire* qu'il a jouée avec son habituel brio et où la belle M^{lle} de Mornaud lui a spirituellement donné la réplique.

Le spectacle était complété par les curieuses danses hindoues de miss Ruth Saint-Denis dont les évocations des rites mystérieux de l'Orient donnent une sensation d'art inoubliable.

CONCERTS

L'ouverture de la *Belle Mélusine* de Mendelssohn, correctement exécutée, constitue une bonne ouverture de concert, mais sans beaucoup d'éclat.

Le prélude du *Déluge* de Saint-Saëns, au contraire, est d'un grand effet. Il a été acclamé et M. Corsanego a remporté un magnifique succès personnel.

Le charme mélancolique du génie de Schumann se manifeste tout entier dans les fragments symphoniques de *Manfred*. Le public a été profondément séduit par le *Ranz des vaches* et surtout par l'*Apparition de la Fée des Alpes*.

Le *Prélude et Mort d'Isolde* a provoqué l'enthousiasme des auditeurs. Cette page grandiose a été admirablement interprétée par l'orchestre.

Une indisposition de M^{lle} Jenny Passama a privé le public du plaisir d'applaudir la renommée artiste. M^{lle} Alys Lorraine a apporté une note très gracieuse et très personnelle dans l'interprétation de la *Sonate d'Amour* de Thomé, du *Wokin* de Schubert et dans les autres pièces qu'elle a chantées.

Enfin M^{me} Adèle Aus der Ohe, pianiste de S. M. l'Empereur d'Allemagne, a exécuté avec une grande virtuosité le splendide *Concerto en Mi bémol* de Beethoven, dont cependant on peut lui reprocher d'avoir parfois accéléré les mouvements au détriment de la largeur du style.

Jeudi 5 Mars 1908, à 2 heures et demie

16^e CONCERT CLASSIQUE DE MUSIQUE ANCIENNE ET MODERNE

sous la direction de M. LÉON JEHIN
avec le concours de M^{me} GABRIELLE FERRARI, pianiste
et de M^{lle} YVONNE DUBEL, de l'Opéra

Les Abencérages, ouverture..... Cherubini.
Symphonie en Sol mineur (n° 1)..... Kalinnikow.

DEUXIÈME PARTIE

Audition d'œuvres de M^{me} G. FERRARI

La Cour d'Amour, prélude.

A) Runes. — B) Rêve du Poète.

M^{lle} Yvonne DUBEL.

Prélude du 2^e acte de l'Ame en peine.

A) Orientale. — B) Je veux!

M^{lle} Yvonne DUBEL.

Rapsodie Espagnole, pour piano et orchestre.

M^{me} G. FERRARI.

TIR AUX PIGEONS DE MONTE CARLO

Mardi dernier, 25 février, le *Prix de l'Hôtel de Paris* (série) a réuni 48 tireurs. MM. baron Von Schickfus (24 m.), comte F. de Neiva (24 m.) et de Pret (27 m.), tuant 12 sur 12, partagent les trois premières places.

Les autres poules ont été gagnées par MM. marquis Ridolfi, I. Fraser.

Le *Prix O'Brien*, handicap, a réuni, mercredi, 69 tireurs. M. Tejero (25 m. 1/2), tuant 12 sur 12, premier; M. I. A. Fraser (29 m. 1/2), tuant 13 sur 14, deuxième; M. Gierleri (20 m.), tuant 12 sur 14, troisième; M. Castadère (24 m.), tuant 10 sur 11, quatrième.

Jeudi, 47 tireurs ont pris part au *Prix de l'Hôtel Métropole* (série). MM. I. Fraser (29 m.) et de Gurturbay (24 m.), tuant 8 sur 8, partagent les deux premières places; baron R. Gourgaud (24 m.) et Pellerin (26 m. 1/4), tuant 7 sur 8, partagent la troisième place.

Les autres poules ont été gagnées par MM. comte F. de Neiva, H. Fraser.

Le *Prix des Mandarines* (27 m.), a réuni vendredi, 38 tireurs. MM. Hans Marsch et marquis de Longueil, tuant 7 sur 7, partagent les deux premières places; MM. Journu et Roberts, tuant 10 sur 11, partagent la troisième place.

Les autres poules ont été gagnées par MM. Demonts, de Barbarin, comte Erdody, A. Thonier.

Samedi, 50 tireurs ont pris part au *Prix de Garavan*, handicap. MM. de Barbarin (27 m.) et E. Maran (20 m.), tuant 11 sur 11, partagent les deux premières places; MM. comte R. de Montesquiou (27 m.) et Castadère (24 m.), tuant 10 sur 11, partagent la troisième place.

Mercredi 4 mars: *Prix de Menton* (distance fixe). — 3,000 francs, ajoutés à une entrée de 80 francs. 1 pigeon à 27 mètres.

Vendredi 6 mars: *Prix de la Turbie* (hand.). — 1,000 fr. ajoutés à une entrée de 60 francs. 1 pigeon.

Samedi 7 mars: *Prix du Cap Martin* (handicap). — 1,000 francs, ajoutés à une entrée de 60 francs. 1 pigeon.

Lundi 9 mars: *Prix du Cap Saint-Jean* (distance fixe). — 1,000 francs, ajoutés à une entrée de 60 francs. 1 pigeon à 27 mètres.

Mercredi 11 mars: *Prix de Laghet* (hand.). — 3,000 fr. ajoutés à une entrée de 80 francs. 1 pigeon.

Vendredi 13 mars: *Prix des Résédas* (handicap). — 1,000 francs, ajoutés à une entrée de 60 francs. 1 pigeon.

Samedi 14 mars: *Prix des Orangers* (distance fixe). — 1,000 francs, ajoutés à une entrée de 60 francs. 1 pigeon.

Lundi 16 mars: *Prix des Palmiers* (hand.). — 1,000 fr. ajoutés à une entrée de 60 francs. 1 pigeon.

Mercredi 18 mars: *Prix des Roses* (hand.). — 3,000 fr. ajoutés à une entrée de 80 fr. 1 pigeon.

SUR LE LITTORAL

De Nice :

Les fêtes du Carnaval ont continué à se dérouler pendant la dernière semaine au milieu de la plus joyeuse animation. Le veglione de jeudi, la redoute cyclamen et bouton d'or de dimanche ont rassemblé, à l'Opéra et au

Casino Municipal, une foule élégante qui a souligné de ses applaudissements la distribution des bannières aux plus jolis costumes et a ensuite prolongé ses danses jusqu'au point du jour.

De Villefranche :

Une température printanière, un ciel éclatant ont favorisé, mardi dernier, le combat naval fleuri de Villefranche. La gracieuse fête avait attiré dans la petite ville un nombre considérable de visiteurs qui ont applaudi aux évolutions des barques fleuries.

De Beausoleil :

Beaucoup de gaieté, d'entrain, de jolis couplets, une mise en scène luxueuse et une interprétation excellente ont assuré à *la Revue* que donne cette semaine le Palais du Soleil un succès des plus vifs auprès du public élégant qui se pressait aux représentations de dimanche et d'hier soir.

On a vivement applaudi M. Alberthal, le compère; M^{lle} Gaby Boissy, la commère; M^{mes} Charley, Fromentin, Drappier, Degoyon, Clara Faurens, Ethel May, Little Chrysiat, MM. Berthoud, Poudrier, Lamy, Maury, Mass, ainsi que le divertissement réglé par M. Saracco et dansé par M^{les} Magliani et Luparia et les dames du corps de ballet.

APERÇUS

DE LA

VIE COMMERCIALE CHINOISE

par M. E. IZARD

(Suite et fin).

LA PRESSE EN CHINE.

Ce rapide aperçu de ce qu'il est possible de tenter, dès maintenant, en Chine, montre quel magnifique champ d'action s'offre à l'activité humaine.

L'heure est venue de prendre place auprès du Céleste et de collaborer avec lui pour une appropriation meilleure de l'immense Empire du Milieu. Ce sera le profit de tous et il serait du devoir des professeurs de tout ordre, d'orienter un peu plus les idées de la jeunesse actuelle, vers cet Orient lointain, qui s'offre aux énergies naissantes.

La rapidité avec laquelle la *Presse* se développe en Chine permettra avant peu de se rendre un compte exact de l'emploi à faire de ces énergies.

La presse qui, dans tous les pays, est comme le thermomètre de l'activité matérielle et morale, est plus particulièrement intéressante à suivre en Chine, car elle reflète fort bien l'évolution actuelle.

Nous ne saurions mieux terminer cette petite étude, qu'en indiquant, d'après M. E. Bard, le si judicieux observateur de la Chine, la situation actuelle du journalisme chinois, à la fois le plus vieux et le plus jeune du monde.

Il n'y a pas moins actuellement de 70 journaux, y compris ceux purement littéraires ou consacrés à des branches spéciales, comme la médecine, l'agriculture, les mathématiques, l'éducation. La plupart de ces journaux ont été créés par des jeunes lettrés, à l'instigation du fameux réformateur Kang Yu Wei, en fuite depuis la révolution de palais de septembre 1878; leur but a été de pousser l'Empereur dans la voie des réformes et de hâter l'évolution actuelle.

Le doyen des journaux du monde, *La Gazette de Pékin*, est le journal officiel par excellence! Sa lecture est des plus instructives et montre que, s'il y a quelque chose de pourri dans l'Empire, il existe par contre un mécanisme de contrôle des plus sérieux, une bonne volonté très grande de soulager les souffrances du peuple, ainsi que des fonctionnaires intègres, tel le vice-roi Chan-Chi-Koung, bien connu de tous les Européens. Le parti de la *réforme* est représenté par sept journaux chinois publiés à Shanghai dans les concessions; il se publie également en chinois, à Shanghai, 3 autres feuilles, mi-scientifiques, mi-religieuses, rédigées par les soins de missionnaires catholiques français et des missionnaires anglais:

Sept autres journaux se bornent à la chronique locale et leurs lecteurs se recrutent exclusivement dans la basse classe.

Parmi les magazines, il y a lieu de citer :

Le Journal des sciences nouvelles; *Journal des mathématiques*; *l'Aide-mémoire du professeur*; *le Journal d'agriculture*; *le Journal de la Société de triangulation*; *l'Éducateur*; *Journal des sciences médicales*; *Journal du commerce et de l'industrie*; *l'Éducateur des enfants*; *le Journal des sciences nouvelles du Hunan* (publié à *Changsha*, la ville de

Chine où le sentiment xénophobe est le plus violent); *la Revue de l'étudiant chinois* (1).

Divers autres journaux sont publiés à Canton (trois), à Hongkong, Tientsin, Hankeou, Hangchow, en Mandchourie.

Tel est à peu près l'état actuel de la presse chinoise. Il n'est pas douteux que le nombre des journaux ira en augmentant très rapidement et il y a lieu de s'attendre à des surprises le jour où un public nombreux s'occupera de politique.

Pour le moment, les institutions chinoises et les coutumes sont soigneusement respectées dans tous les journaux, mais leur titre seul indique que l'esprit des Chinois est éveillé et leur attention attirée sur toutes les questions qui agitent le monde. Les hommes éclairés en Chine — et il n'en manque pas — se rendent compte de l'influence que pourra avoir la presse; il s'agit en ce moment de coordonner les efforts. — La création d'un grand journal appuyé par l'illustration, dans le goût chinois, remplirait ce but; ce journal est à créer.

Le gouvernement impérial n'a apporté, du reste, jusqu'ici, aucune entrave au développement de presse, car il est pénétré lui-même de la nécessité inéluctable du progrès. L'extraordinaire édit du 1^{er} septembre 1906 a marqué la rupture définitive avec le passé, et rien n'est plus suggestif que la lecture de ce document qui a marqué une ère nouvelle pour la Chine.

Le voici dans toute son originalité.

* * *

Édit du 1^{er} septembre 1906, transmis par câble de Pékin, et par lequel l'empereur Kouang-Sü, d'accord avec l'impératrice douairière Tsou-Hsi, annonce son intention d'inaugurer un gouvernement constitutionnel, et prescrit les réformes préparatoires à un changement aussi considérable.

La publication de ce document a eu, dans l'Empire du Milieu, un immense retentissement: fait bien compréhensible, lorsqu'on songe qu'il ne s'agit de rien moins que d'une transformation fondamentale du régime politique sous lequel vit le tiers de l'humanité.

ÉDIT IMPÉRIAL

du 1^{er} septembre 1906, 13^e jour du 7^e mois
de la 32^e année de Kouang-Sü.

Sous les auspices de S. M. Impériale, notre auguste mère, nous décrétons ce qui suit: Depuis le commencement de notre dynastie, jusqu'à maintenant, les sages souverains, nos ancêtres, dans leurs règnes successifs, ont promulgué d'excellentes lois, et aucun d'eux n'a manqué de procéder à des remaniements aux lois existantes, nécessités par les circonstances: c'est là un principe fondamental de notre législation.

De nos jours, les relations internationales se développent entre tous les pays; dans le domaine politique et législatif, il existe pour ainsi dire un mouvement d'emprunts réciproques entre les divers peuples.

Nous seuls, nous nous arrêtons à notre régime vieilli, ce qui nous a créé une situation très critique; aussi des afflictions et des malheurs nous paraissent imminents.

Nous avons constaté que si nous ne nous mettons pas à rechercher des connaissances nouvelles et à améliorer, à l'aide de ces dernières, notre code et nos lois, nous ne saurions, en haut, nous conformer aux préoccupations de nos ancêtres, fondateurs de notre législation; ni, en bas, réaliser l'espérance de paix et de prospérité, entretenue par le peuple. Pour ces raisons nous avons envoyé, dans divers pays, plusieurs de nos hauts dignitaires, pour en étudier les systèmes politiques et administratifs.

Maintenant, Tsai-Tche et ses collègues, à leur retour, nous apprennent tous que la faiblesse de l'Empire vient de ce que le souverain et le peuple sont trop éloignés l'un de l'autre; que, par suite, le gouvernement central se trouve toujours en présence de malentendus, dans ses rapports avec ceux qu'il gouverne.

Aussi les gouvernants et fonctionnaires ne savent-ils ce qu'il faut faire pour le peuple, ni le peuple, ce qu'il doit faire pour le pays.

Ce qui constitue la force des autres pays, aux points de vue politique et économique, c'est l'application effective du régime constitutionnel et la pratique qui consiste à prendre toutes décisions conformément à l'opinion publique.

Là, gouvernements et peuples sont des parties d'un seul et même corps, et un lien intime les unit entre eux.

Pour le choix des hommes politiques, ils s'entendent de manière à prendre les plus capables; ils délimitent pour eux, d'une façon précise, les sphères de leurs pouvoirs respectifs.

En ce qui a rapport aux finances, et aux affaires publiques en général, on ne prend pas de décision sans y faire participer le peuple.

En outre, il existe encore, entre les divers pays, des emprunts réciproques, lorsqu'il s'agit des meilleurs procédés à adopter et l'on y intronise constamment des réformes, destinées à rendre la situation plus avantageuse.

Aussi, leur système politique est favorablement accueilli et leurs peuples vivent dans la concorde; et ce n'est pas sans cause.

Dans notre situation actuelle, il nous faudrait nous livrer à des études minutieuses pour adopter le régime constitutionnel, en réunissant la puissance suprême entre les mains du pouvoir central, et en donnant aux peuples

(1) E. Bard. — *Les Chinois chez eux*. — Colin, 1906, Paris..

et à l'opinion publique participation aux réformes, de manière à fonder un principe de gouvernement ferme et durable.

Cependant, à présent, les organisations préparatoires nous font encore défaut; les connaissances de notre peuple ne sont pas suffisamment développées; si nous procédions hâtivement, de façon à n'établir qu'une formule vaine et trompeuse, comment pourrions-nous affronter notre peuple et lui démontrer notre parfaite sincérité?

Pour supprimer les abus accumulés et déterminer les responsabilités, il faut commencer par nous préoccuper de l'administration; nous devons immédiatement réorganiser et fixer les pouvoirs administratifs et édicter les différentes lois qui s'y rapportent; nous développerons aussi, de la façon la plus large, l'instruction publique; nous améliorerons le système financier; nous réorganiserons notre armée; nous établirons partout une police régulière; nous arriverons, de la sorte, à ce que les notables et le peuple comprennent bien nos réformes politiques, pour préparer ainsi une base sur laquelle on pourra fonder un gouvernement constitutionnel.

Nous ordonnons donc aux ministres et aux fonctionnaires de l'intérieur et de l'extérieur, d'entreprendre effectivement des réformes et de chercher avec ardeur à atteindre les meilleurs résultats.

Dans quelques années, lorsque cette nouvelle organisation aura acquis un caractère suffisant de stabilité, nous examinerons alors la situation; nous adopterons les usages de divers pays et nous déciderons de déterminer un délai pour la mise en vigueur du régime constitutionnel et sa proclamation dans l'Empire.

Ce délai sera, naturellement, rapproché ou éloigné, suivant que les progrès auront été accomplis avec lenteur ou rapidité.

Nous ordonnons aux maréchaux, vice-rois, gouverneurs de toutes les provinces, d'exhorter les lettrés et le peuple à s'efforcer de faire des études, de bien se rendre compte de leurs devoirs envers le souverain et le pays, et de bien comprendre le principe de solidarité et de progrès, de façon à ne pas nuire à l'intérêt public par des aspirations personnelles, et à ne pas porter atteinte au projet par des mécontentements de nature mesquine; qu'ils tiennent en honneur le bon ordre et qu'ils conservent la paix publique pour former en eux-mêmes les qualités nécessaires au peuple d'un pays constitutionnel.

Que ce but sera atteint, nous en avons la ferme espérance.

Nous chargeons les maréchaux, vice-rois et gouverneurs des provinces de publier le présent édit.

Respectez ceci!

L'édit qui précède, a considérablement stimulé le zèle de tous; on a beaucoup, on a peut-être même trop travaillé.

La réforme constitutionnelle a particulièrement excité l'émulation générale et on a réglé avec entrain sur toute les matières. Mais il est plus aisé d'installer le téléphone, la télégraphie sans fil, et d'user de toutes les applications industrielles de nos découvertes scientifiques, que de changer ainsi, du jour au lendemain, les formes de la vie sociale d'un peuple immense et millénaire.

On a bien décrété le progrès en Chine, mais il n'y a pas de pays au monde où l'écart soit plus grand entre un décret et sa mise en vigueur, entre la loi et la coutume.

Et pourtant il ne faudrait pas croire qu'il ne se soit rien produit de nouveau dans le Céleste Empire!

Ainsi que l'écrivait récemment Jean Rodes — un des observateurs les plus judicieux de la vie chinoise, — une révolution intellectuelle et morale d'une portée incalculable, s'est faite, ces dernières années, dans l'esprit des Chinois, révolution dans laquelle les événements et ce que l'on appelle couramment « le destin » ont plus de part que les hommes.

C'est elle qui, sans doute, malgré toutes les barrières, rénovera la Chine.

Au point de vue économique, elle mérite toute l'attention de nos industriels et de nos commerçants.

E. IZARD.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

Etude de M^e Lucien LE BOUCHER, docteur en droit, notaire, 41, rue Grimaldi, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Suivant contrat reçu par M^e Lucien LE BOUCHER, docteur en droit, notaire à Monaco, les dix-sept, dix-huit, vingt et un, vingt-cinq et vingt-neuf janvier, cinq et douze février mil neuf cent huit, transcrit au bureau des hypothèques de Monaco le vingt et un février mil neuf cent huit, vol. 104, n^o 6;

Madame Fanny Ajani, propriétaire, demeurant à Monaco, boulevard de l'Ouest, villa Emmanuel, veuve de monsieur Emmanuel Crovetto;

Madame Marie-Françoise-Théodorine Ajani, sans profession, épouse de monsieur Charles-Louis,

marquis Bajola Parisani, avocat, avec lequel elle demeure à Rome, cours Victor-Emmanuel, n^o 269;

Madame Marie-Léonie-Barbe Ajani, sans profession, épouse de monsieur Félix-Marcellin-Jean-Baptiste Cornignon, docteur en médecine, avec lequel elle demeure à Monaco, boulevard des Moulins;

Madame Louise-Mathilde-Marie-Antoinette Ajani, sans profession, épouse de monsieur Joseph Maurel, juge au Tribunal Supérieur de Monaco, avec lequel elle demeure à Monaco, villa Crovetto;

Monsieur Louis Crovetto, négociant, demeurant à Nice, place Magenta;

Madame Fanny Crovetto, sans profession, épouse de monsieur François Philip, propriétaire, avec lequel elle demeure à La Colle (Alpes-Maritimes);

Madame Emma Crovetto, sans profession, épouse de monsieur Gustave-François Girardot, employé au Casino, avec lequel elle demeure à Monaco;

Monsieur Charles Lefranc, fils, négociant, demeurant à Nice;

Mademoiselle Claire Lefranc, célibataire majeure, demeurant à Nice, avenue Mirabeau, n^o 3;

Monsieur Georges Lefranc, imprimeur, demeurant à Nice, avenue Mirabeau, n^o 3;

Ont vendu à :

Sa Grandeur Monseigneur Jean-Charles Arnal du Curel, évêque de Monaco, demeurant à Monaco;

Le sous-sol avec jardin et le rez-de-chaussée, sur la rue des Vieilles-Casernes, d'une maison élevée de deux étages au-dessus du dit rez-de-chaussée, située à Monaco, quartier de Saint-Martin, en face de l'Evêché, d'une superficie en sol de deux cent quarante-quatre mètres carrés environ, cadastrée nos 110 et 110 A de la section C, tenant, dans son ensemble : du nord, la rue des Vieilles-Casernes; du midi, par le jardin et la promenade Saint-Martin; de l'ouest, le passage de la Cathédrale; et au-dessus, les deux autres étages supérieurs appartenant aux consorts Notari.

Cette vente a été faite moyennant le prix principal de trente-six mille francs payé comptant.

Pour l'exécution du contrat, les parties ont fait élection de domicile à Monaco, en l'étude de M^e Le Boucher, notaire.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur l'immeuble vendu, des inscriptions d'hypothèques légales, de requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois sous peine d'être déchues de tous droits.

Une expédition du dit contrat a été déposée au Greffe du Tribunal Supérieur de Monaco aujourd'hui même.

Monaco, le trois mars mil neuf cent huit.

Pour extrait :

Signé : L. LE BOUCHER

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Cartes de circulation à demi-place départementales

La Compagnie délivre des cartes nominatives et personnelles, valables pendant six mois ou un an et donnant le droit d'obtenir des billets à demi-tarif pour des parcours exclusivement P.-L.-M. entre toutes les gares d'un même département.

Les départements desservis par le réseau P.-L.-M. sont répartis en trois catégories, selon l'importance kilométrique des lignes qui les sillonnent.

Les cartes sont délivrées moyennant le paiement préalable des prix suivants :

Table with 4 columns: 1re catég., 2e catég., 3e catég., and rows for A) Cartes donnant droit à des billets à (6 mois), B) Cartes donnant droit à des billets à (6 mois) demi-tarif de 2e et 3e classes, pendant (1 an), C) Cartes donnant droit à des billets à (6 mois) demi-tarif, de 3e classe seulement, pendant (1 an).

Il sera perçu, en outre, à chaque voyage, la moitié du prix d'un billet simple (place entière) de la classe demandée par le voyageur pour le parcours qu'il veut effectuer.

Les cartes courent du 1er et du 15 de chaque mois et doivent être demandées au moins cinq jours à l'avance.

Consulter le Livret-Guide Horaire P.-L.-M. vendu au prix de 0 fr. 50 dans toutes les gares du réseau.

AVIS. M. FRANÇOIS DAGNINO porte à la connaissance du public, de ses nombreux amis et connaissances qu'il vient de créer, à la Condamine, 6, rue Caroline, une

AGENCE CIVILE & COMMERCIALE

qui s'occupera notamment de Contentieux, Recouvrements et Renseignements commerciaux, Gérances, Ventes et Locations d'immeubles, Achats et Ventes de Fonds de commerce, etc.

M. CHARLES PASSERON, qui a été, pendant vingt-cinq ans, principal clerc d'huissier de M^{es} Mars, Bertrand et Blanchy, a la direction de l'Agence.

Nettoyage à Sec spécial. Gants depuis 0 f 25. Frisure de Plumes et Boas. Blanchissage Hygiénique.



Usine à Beausoleil. — Magasin : villa Paola, 25, boulev. du Nord Monte Carlo

ASSURANCES CARLÈS et PERUGIA

DIRECTION : Quai Lunel (sur le Port) NICE

L'ABEILLE (Incendie)

Compagnie Anonyme d'Assurances à prime fixe contre l'incendie

LA FONCIÈRE La C^e Lyonnaise d'Assurances maritimes réunies

LLOYD NÉERLANDAIS la plus ancienne des Compagnies d'Assurances contre le Vol.

C^e d'assurances contre les risques de transport par terre et par mer et les accidents de toute nature. — Assurances maritimes; transports-valeurs.

Polices collectives ouvrières, responsabilité civile des patrons et entrepreneurs, assur. des pompiers. Polices spéc. individuelles contre accidents de toute nature.

Assurances vélocipédique et de chasse. Assur. contre les risques de séjour et de voyage dans le monde entier. Assur. des accid. causés aux tiers par des voitures automobiles et à traction mécan.

Assurances contre le vol avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs. Contre le vol, précède ou suivi d'assassinat ou de tentative d'assassinat.

Assurances des villas, châteaux, banques, marchandises en magasin, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes, églises, musées, objets mobiliers de toute nature, bijoux, etc. Assurances des bijoutiers, horlogers et négociants en matières précieuses.

Assurances contre les détournements et malversations.

Agent pour la Principauté de Monaco : J.-B. FARAUT, 4, rue des Açores (jardin de Millo).

LEÇONS ET COURS POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de Saint-Maur : Montée de la Royana, villa André-Jeanne, 3, Condamine, et villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

ARRIVÉES du 23 au 29 Février 1908.

Table with 4 columns: Provenance, Nom et Nationalité, Capitaine, Chargement. Rows include Nice, San-Remo, Cannes, Cardiff, Gènes, Marseille, Saint-Tropez.

DÉPARTS du 23 au 29 Février 1908.

Table with 4 columns: Destination, Nom et Nationalité, Capitaine, Chargement. Rows include Spezia, Nice, San-Remo, Marseille, Valence, Philippeville, Gènes, S^{te}-Maxime, Cannes.

Imprimerie de Monaco — 1908